

## **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2015-2016**

### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

#### **LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS**

En vertu de l'article 20 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, le présent *Rapport annuel d'activités* couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016. Produit au bénéfice de la population du territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré, le rapport doit présenter trois sections :

- le bilan
- la liste des contrats de service, des aides et des ententes sectorielles de développement local et régional, le cas échéant
- la délégation de l'exercice de la compétence en développement local à un organisme à but non lucratif

Conformément aux exigences de l'entente, le rapport est mis en ligne sur les sites Internet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de Développement Côte-de-Beaupré.

En outre, à l'usage des ministères, un formulaire soumis par le gouvernement permet de colliger les données nécessaires aux fins d'évaluation du programme.

# PREMIÈRE SECTION

## BILAN

### SOUS-SECTION 1 – BILAN DES ACTIVITÉS

La MRC de La Côte-de-Beaupré bénéficie d'une somme de 571 192 \$ provenant du Fonds de développement des territoires. Cette somme est répartie selon les priorités d'intervention 2015-2016 adoptées par la MRC de La Côte-de-Beaupré (document joint au présent rapport).

#### **1 – Planification de l'aménagement et développement du territoire : 88 550 \$**

Les sommes provenant du FDT 2015-2016 ont été utilisées pour le fonctionnement de la MRC de La Côte-de-Beaupré

#### **2 – Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional : 167 946 \$**

Les sommes provenant du FDT 2015-2016 ont été utilisées pour l'administration de l'Entente pour l'offre de services ou la réalisation de mandats ou de projets en régie interne, laquelle administration est confiée à Développement Côte-de-Beaupré, en vue d'exercer la compétence de développement local et régional et, plus particulièrement, en vue d'assurer le soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale et la relève.

Comme outil d'encadrement, la MRC et Développement CDB ont adopté une politique d'investissement regroupant notamment la Politique d'investissement des fonds locaux et la Politique du Fonds du développement des territoires. Cette Politique est disponible sur les sites Internet des deux organismes au bénéfice des citoyens qui souhaitent la consulter.

#### **3 – Soutien au développement rural et aux projets régionaux : 193 772 \$**

Les sommes provenant du FDT 2015-2016 ont favorisé la réalisation de projets issus des milieux ruraux, spécifiquement dans 6 municipalités de la MRC, et la réalisation de projets régionaux.

##### **6 projets issus des milieux ruraux : 135 640 \$**

- Conceptualisation, fabrication et installation d'enseignes de rues aux entrées de la municipalité de Château-Richer (promoteur : municipalité de Château-Richer)
- Étude d'inspection générale et relevé exhaustif des installations du quai de Sainte-Anne (promoteur : Corporation du quai de Sainte-Anne)
- Construction d'un centre multifonctionnel à Beaupré – phase maçonnerie, échafaudage et isolant (promoteur : municipalité de Beaupré)
- Aménagement du parc du lac Faubourg à Saint-Ferréol-les-Neiges, construction d'un bâtiment de service, aménagement d'un sentier et installation de mobilier urbain (promoteur : municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges)
- Ajout de nouveaux aménagements et équipements sportifs au centre sportif de Saint-Joachim (promoteur : municipalité de Saint-Joachim)
- Enseigne d'entrée de ville et aménagement paysager et aménagement d'une cuisine collective à Saint-Tite-des-Caps (promoteur : municipalité de Saint-Tite-des-Caps)

#### **5 projets régionaux : 58 132 \$**

- Plan/Étude pour le développement touristique de la destination Mont-Sainte-Anne (promoteur : Développement CDB)
- Mise en valeur des paysages agricoles par la plantation et l'aménagement paysager de deux fermes typiques du territoire, l'une à Saint-Joachim et l'autre à Saint-Tite-des-Caps (promoteurs : deux agriculteurs)
- Organisation de l'événement *Forum économique* de la Côte-de-Beaupré visant à mobiliser l'ensemble des intervenants du milieu pour susciter la discussion sur les enjeux de développement économique du territoire (promoteur : Développement CDB)
- Soutien aux activités de l'événement *La Grande Fête de la Côte-de-Beaupré* mettant en valeur les richesses culturelles, touristiques et agroalimentaires du territoire (promoteur : Corporation de la Grande Fête de la Côte-de-Beaupré)
- Aménagement d'une gare sur le site du Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré pour l'implantation et le développement du réseau Train léger de Charlevoix (promoteur : Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré)

#### **4 – Soutien aux projets structurants et mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie : 120 924 \$**

Les sommes provenant du FDT 2015-2016 ont favorisé la réalisation de cinq projets structurants et de mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie.

- Aménagement d'une gare sur le site du Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré pour l'implantation et le développement du réseau Train léger de Charlevoix (promoteur : Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré) – en complément du projet mentionné au point 3 (projets régionaux).
- Contribution à une Entente triennale visant le Développement du train léger de Charlevoix et le développement de services sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré (promoteur : Réseau Charlevoix)
- Étude pour le développement d'un Centre des congrès de villégiature et proposition d'un modèle d'affaires (promoteur : Développement CDB)
- Construction d'un nouveau sentier pour le développement du marché vélo de montagne dans le secteur du mont Sainte-Anne (promoteur : Développement CDB et Station Mont-Ste-Anne)
- Mise en œuvre d'actions visant le développement et la promotion touristique de la destination Côte-de-Beaupré. Les sommes provenant du FDT ont contribué à la réalisation d'outils de promotion touristique (le guide et la carte touristique), ainsi qu'au soutien aux événements du territoire et à la communauté. Une somme du FDT a été allouée au fonctionnement pour assurer la mise en œuvre de ces actions et de ces soutiens. (promoteur : Développement CDB)

## SOUS-SECTION 2 – BILAN FINANCIER

<b>BILAN AU 31 MARS 2016</b>	
Montant du FDT dont le ministre a délégué la gestion	571 192 \$
Ajout de toute somme reçue en cours d'année du comité de transition ou à la suite du partage de l'actif d'un centre local de développement, le cas échéant	n/a
Montants versés	571 192 \$
Montants engagés	
Solde à verser	0 \$
Montants consacrés aux dépenses d'administration admissibles telles que définies à l'annexe B et visant la réalisation des priorités d'intervention et des politiques : Fonctionnement Développement – soutien à l'entrepreneuriat : 139 229 \$ Fonctionnement Développement – soutien au développement rural : 28 717 \$	167 946 \$

<b>RÉPARTITION DU FDT EN FONCTION DE SES OBJETS</b>	<b>%</b>	<b>\$</b>
La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire	15 %	88 550 \$
Le soutien aux municipalités locales en expertises professionnelles ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)	5 %	28 717 \$
La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	24 %	139 229 \$
La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental	21 %	120 924 \$
L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement	0 %	0 \$
Le soutien au développement rural	35 %	193 772 \$
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>571 192 \$</b>

<b>RÉPARTITION DU FDT EN FONCTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION</b>	<b>%</b>	<b>\$</b>
Planification de l'aménagement et développement du territoire	15 %	88 550 \$
Soutien à l'entrepreneuriat incluant l'économie sociale et au développement local et régional	29 %	167 946 \$
Soutien au développement rural et aux projets régionaux	35 %	193 772 \$
Soutien aux projets structurants et mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie	21 %	120 924 \$
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>571 192 \$</b>

<b>SOMMES AUX PROJETS</b>	<b>FDT versé</b>	<b>Coût total du projet</b>
Planification de l'aménagement et développement du territoire	88 550 \$	88 550 \$
Soutien au développement rural, aux projets régionaux et aux projets structurants, ainsi qu'à la mobilisation des communautés pour l'amélioration des milieux de vie	314 696 \$	722 516 \$
<b>TOTAL</b>	<b>403 246 \$</b>	<b>811 066 \$</b>

## DEUXIÈME SECTION

### LISTE DES CONTRATS DE SERVICE, DES AIDES ET DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

La première section du présent rapport indique le nom des bénéficiaires (promoteurs) pour chacun des projets identifiés selon les priorités d'intervention du FDT 2015-2016. Les informations sont colligées et détaillées dans le rapport électronique transmis au MAMOT et présentent la nature du type de bénéficiaire et du type d'aide accordée. En résumé :

Type de bénéficiaire	Type d'aide	Contribution FDT
MRC	Soutien à la planification de l'aménagement du territoire	88 550 \$
Municipalité locale (5)	Subvention : développement des milieux de vie	113 034 \$
Développement CDB	Autre : Administration de l'Entente, offre de services aux entrepreneurs et réalisation de projets	167 946 \$
	Subvention : étude (2)	42 354 \$
	Subvention : événement (1)	8 632 \$
	Subvention : développement des entreprises	72 938 \$
OBNL autre que DEV CDB (3)	Subvention : étude	22 606 \$
	Subvention : événement	5 000 \$
	Subvention : développement des milieux de vie	25 000 \$
Entreprises privées (2)	Subvention : développement des milieux de vie	5 000 \$
Autre (1)	Subvention : développement des milieux de vie	20 132 \$
<b>TOTAL</b>		<b>571 192 \$</b>

Nombre	Type d'aide	Contribution FDT	%
1	Soutien à la planification de l'aménagement du territoire	88 550 \$	15 %
9	Subvention : développement des milieux de vie	163 166 \$	28 %
1	Autre : Administration de l'Entente, offre de services aux entrepreneurs et réalisation de projets	167 946 \$	29 %
3	Subvention : étude	64 960 \$	12 %
2	Subvention : événement	13 632 \$	2 %
2	Subvention : développement des entreprises	72 938 \$	14 %
<b>18</b>		<b>571 192 \$</b>	<b>100 %</b>

Par ailleurs, il n'y a eu aucun contrat de service, ni entente sectorielle de développement local et régional en 2015-2016.

## TROISIÈME SECTION

### DÉLÉGATION À UN OBNL

#### CONTEXTE

Adoptée le 20 avril 2015, la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* prévoit une nouvelle gouvernance municipale en matière de développement local et régional et de nouvelles compétences aux MRC. En outre, la Loi transfère les droits, obligations, actifs et passifs des Fonds locaux d'investissement (FLI) aux MRC.

Le 17 juin 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré adopte une résolution (rés:2015-06-103) confiant l'exercice de la compétence du développement local et régional à Développement Côte-de-Beaupré et la gestion d'une partie du Fonds de développement des territoires. Également le 17 juin 2015, la MRC adopte une résolution (rés:2015-06-104) confiant la gestion du FLI et du FLS à Développement Côte-de-Beaupré. Ce dernier agit pour et au nom de la MRC.

Le 9 octobre 2015, la MRC de La Côte-de-Beaupré signe l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* avec le gouvernement du Québec. En octobre 2015, la MRC adopte le projet d'*Entente de délégation MRC – Développement CDB*, lequel est soumis pour autorisation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Le 17 décembre 2015, ladite entente est signée entre les deux parties.

L'*Entente de délégation MRC – Développement CDB* définit le cadre pour exercer la compétence confiée, notamment sur les raisons de la délégation, le mandat et le budget confié :

#### RAISONS DE LA DÉLÉGATION

Dans le cadre d'une entente conclue en application de l'article 126.3. de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), L.R.Q., chapitre C-47.1, et en application de l'article 126.4 de la LCM, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, une municipalité régionale de comté à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM à un organisme à but non lucratif;

Considérant que l'organisme délégataire peut être un organisme à but non lucratif existant ou un organisme à but non lucratif que la MRC crée à cette fin et considérant que Développement CDB a démontré par le passé son potentiel de soutien au développement et a déjà en place une équipe multidisciplinaire et interdisciplinaire de professionnels reconnus pour ses compétences en matière de développement économique, local et régional, la MRC, par voie de résolution 2015-06-103 adoptée le 17 juin 2015, a délégué à Développement CDB les pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la LCM, et par voie de résolution 2015-06-104 adoptée le 17 juin 2015, a confié à Développement CDB (CLD) la gestion du FLI et du FLS.

De plus, par la signature de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* conclue en septembre 2015 entre le Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale au nom du gouvernement du Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré et la signature de l'*Entente de délégation MRC – Développement CDB 2016-2020*, ce dernier se voit confier la gestion d'une partie du Fonds de développement des territoires.

## MANDAT CONFIE

Par sa résolution 2015-06-103 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 juin 2015, la MRC a décrété que Développement CDB est l'organisme délégataire au sens de la loi des pouvoirs de l'article 126.2 de la LCM. Ainsi la MRC confie à Développement CDB la planification et le soutien au développement économique et le développement local et régional sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

## BUDGET CONFIE

Les exercices financiers des deux organismes s'échelonnent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Pour le présent rapport, il est convenu de rappeler que la période couverte s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016.

La MRC délègue à Développement CDB la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) tel que présenté dans le tableau ci-après pour ses exercices 2015-2016 et 2016-2017. De l'enveloppe totale du FDT confiée par le ministre à la MRC, la somme de 88 550 \$ est administrée par la MRC, le reste de l'enveloppe étant confié à Développement Côte-de-Beaupré, soit la somme de 482 642 \$.

Exercice financier de Développement CDB	Fonds de développement des territoires (FDT)
Contribution 2015 1 <sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016 (15 mois)	482 642 \$
Contribution 2016 1 <sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017 (12 mois)	482 642 \$